

Créer des entreprises sociales: perspectives, limites... et risques

Depuis une vingtaine d'années, le discours sur l'aide sociale est à l'heure de l'intégration et de l'insertion sociale et professionnelle. Pour tenter de réinsérer les personnes qui ne peuvent pas, ou plus, atteindre les standards de performance qui sont attendus d'elles dans le monde économique, différentes formes «*d'entreprises sociales*» destinées à des publics très différents (AI, chômage, aide sociale...) ont alors été progressivement mises en place. L'article 23 al 3bis de la loi sur l'assurance-chômage, entré en vigueur au 1er avril 2011, oblige à une clarification de la situation pour déterminer ce qui peut être reconnu comme entreprise intégrée au marché du travail et à l'économie et comme structure d'évaluation, de requalification ou d'occupation. L'appellation d'entreprise ne peut plus être revendiquée que pour les organisations faisant partie de l'économie et du marché du travail. Définition, perspectives, limites...

> Téléchargez le [dossier du mois](#) en Pdf

> Autres éclairages sur notre thème Travail >> Programmes et mesures d'insertion >> [2ème marché du travail](#)